

ARRETE N°2012-063
PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS
ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8

SCRUTIN DES 10, 11 ET 12 AVRIL 2012

---ooOoo---

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu l'arrêté du recteur de l'académie de Créteil, en date du 13 septembre 2011 fixant la composition de la commission de contrôle des opérations électorales pour l'année universitaire 2011-2012 ;

Vu l'arrêté n°2012-038 du président, portant convocation des électeurs aux élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'université Paris 8 ;

Vu l'arrêté n°2012-039 du président, portant modification de l'arrêté n°2012-038 ;

Vu le procès verbal de dépouillement ;

Vu les statuts de l'université ;

A R R E T E

ARTICLE 1

Résultats pour le collège usagers du conseil d'administration :

Nombre d'électeurs inscrits	22084	Nombre de sièges à pourvoir	5
Nombre d'émargements	2541	Quotient électoral	489.8
Nombre de bulletins nuls	92		
Nombre de suffrages valablement exprimés	2449		

- Ont obtenu :

Listes	Nombre de voix obtenues	Total des sièges obtenus par liste
UNEF-UEAF	1369	3
M.U.R	614	1
Oxygène - Tikli	338	1
La Confédération étudiante	128	0

Sont proclamés élus :

Pour la liste UNEF-UEAF :

- Titulaire : Sarah GARRIDO

- Suppléant : Lassana BA

- Titulaire : Kamal ANSEUR

- Suppléant : Mohamed Aymen OUSTANI

- Titulaire : Guilhem ALBAGNAC

- Suppléant : Clément CHOCHOY

Pour la liste : M.U.R :

- Titulaire : Adrien PEQUIGNOT

- Suppléant : Antonin BENSOUSSAN

Pour la liste Oxygène-Tikli :

- Titulaire : Antoine GEMAYEL

- Suppléant : Zahir GABES

ARTICLE 2

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2012
Le président de l'université Paris 8,

Pascal BENCZAK
UNIVERSITÉ PARIS 8
La Présidence
SAINT-DENIS